



Cfdt:

BNP PARIBAS

25-26 juillet 2024

Vos représentants élus



Aline
DALICHAMPT
06.98.85.77.78



Xavier
SCHMITT
06.11.84.10.41



Dominique
GIRAUD
06.63.84.85.23



Marie-Hélène
CHEVALLIER
06.68.75.89.97



Julie
HOURSEAU



Thierry
LAMBERT



Ala-Eddine
DIANI



Karine
CROES

Représentante Syndicale



Anne-Lise
MIKAELIAN
06.61.02.57.48

Contacts mail :

[grand_est_irp_delegation
regionale@bnpparibas.com](mailto:grand_est_irp_delegation_regionale@bnpparibas.com)



CSEE
GRAND EST

25-26 juillet 2024

Aménagement des Territoires :

◆ Fermeture du Territoire de BELFORT :

Les élus CFDT rendent un **Avis DEFAVORABLE** (l'intégralité [ICI](#))

◆ Déménagement de Nancy Saint Jean :

- ⇒ La nouvelle agence ira dans les anciens locaux de Célio (dans la même rue)
- ⇒ Tous les autres collègues (Banque privée, Territoire, Région, IRP...) rejoindront le site de Jarville.

Les élus CFDT **PRENNENT ACTE** (l'intégralité [ICI](#))

◆ Territoire de THIONVILLE

- ⇒ Fermeture de l'agence d'**Audun le Tiche**
Les collègues ainsi que les clients devraient rejoindre l'agence de Longwy.

◆ Territoire d'EPINAL

- ⇒ Création d'un **Hub Remiremont/Gérardmer**
1er Hub avec des jours d'ouverture différenciés selon que l'on soit en Période estivale ou non. Espérons que cette « innovation » ne soit pas la porte ouverte à une généralisation pour nos agences en zones touristiques !

Point de passage sur l'effectif :

Au 30/06/2023 : **951,90 ETP*** (soit 986 personnes)

Au 30/06/2024 : **919,35 ETP*** (soit 954 personnes)
(* Equivalent Temps Plein)

Postes inoccupés au 30/06/2024 = **28** en agences et **2** en Banque Privée.

Les Territoires les plus impactés sont Metz, Strasbourg et Troyes.

Cfdt:

BNP PARIBAS



Rentrée scolaire 2024 :

Pour tous les enfants, scolarisés de la maternelle à l'entrée en 6ème, vous avez droit à une absence rémunérée d'une durée de 2 heures, le jour de la rentrée des classes.

Pour en bénéficier, rapprochez-vous dès maintenant de votre manager.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés

PRIME ALEAS

Les règles d'obtention ont évolué :

Pour les primes **Aléas**, lorsqu'une agence est éligible, c'est toute la ligne métier concernée qui touche la prime et non l'ensemble de l'agence.

Et les absences sont comptabilisées à partir de **31 jours calendaires** et non plus consécutifs.

En cas de travaux, la prime Aléa concerne bien tous les collaborateurs de l'agence. Pour ceux n'entrant pas dans le cadre MOTIV, **une enveloppe locale**, à la main du manager peut être utilisée pour compenser les désagréments des travaux.

Pour les Conseillers Renfort débutants le montant annuel MOTIV passe de 2.000 € à **3.000 €**.

(Pour info au **Q1 2024** ce sont **53** agences sur **112** qui ont bénéficié d'une prime Aléa).

**Toute l'équipe CFDT Grand Est souhaite un bon retour aux
« Juilletistes » et de bonnes vacances aux « Aoûtistes ».**

Profitez bien de vos proches et déconnectez-vous un maximum !

En cas de besoin, merci de contacter Xavier Schmitt.



REJOIGNEZ-NOUS, ADHÉREZ À LA CFDT

